

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

Membres présents :

ALES Mallory - AUDOUARD Andrée - BERTONNET Odile - BORNUAT Pierre
BOUYSSY Claudette - CARMIGNANI Mathieu - CHASSON Gérard - COLOMB Dominique
COTTA Robert - D'ALOIA Christine - FELIX Valérie - FERNANDEZ Salvador - HAOND Claudette
MARQUETTE Lydie - MORELLI Pierre - PAPINI Jérôme - PECHOUX Jean-Marie - PLANCHON Joelle
SALINGUE Chantal - TOUATI Philippe - *Excusés* : PAPINI Philippe - MESCLON Paul

Procurations de :

MAFFRE Grégory à ALES Mallory

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 21

Mme ALES Mallory
a été désignée secrétaire de séance.

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2013 DU SYNDICAT DES EAUX OUVÈZE-PAYRE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2013 du Syndicat des Eaux Ouvèze-Payre et de la Communauté de Communes « Barrès-Coiron », ainsi que celui des services « Déchets » et « Spanc ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire concernant les transferts de crédits pour des ajustements en fin d'exercice.

ENGAGEMENT DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles ou existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Le montant de la P.A.C. est fixé à 1500 €.

Les travaux de raccordement seront à la charge de la commune.

AMÉNAGEMENT AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE : convention maîtrise d'ouvrage SDE 07

Une dissimulation de réseaux (électrique, télécommunications, éclairage public) est programmée dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre Mendès France.

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux,

DÉCLASSEMENT BIEN DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal : prononce le déclassement du bien situé en bordure de l'avenue de l'Europe, non affecté à l'usage du public, représentant une superficie approximative de 279 m²

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : transfert nouvelle compétence

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts proposée par la communauté de commune concernant la prise de compétence « tourisme ».

CONVENTION CONSEIL GÉNÉRAL POUR SPECTACLE ÉCOLE

Le Conseil Municipal approuve la convention passée avec le Conseil Général de l'Ardèche relative à l'organisation d'un spectacle pour l'école primaire publique durant l'année scolaire 2014/2015 pour un coût de 1162 €.

RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DE CHARGES SCOLAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de versement présentée par la Ville de VALENCE, en application du dispositif en matière de répartition intercommunale des charges des écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour verser à la Ville de VALENCE la somme de 378,95 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 8 décembre 2014, relative à l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de CRUAS, concernant la piscine municipale. Le montant du fond de concours est basé sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice antérieur selon un taux de 50%.

CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE CATHOLIQUE

Le Maire expose au Conseil Municipal le contrat d'association conclu avec l'École Catholique en 1992.

En application de ce contrat, la Commune verse chaque année à l'organisme gestionnaire de l'établissement scolaire -OGEC- une participation basée sur les dépenses de fonctionnement de l'école primaire publique. Pour l'année 2014, la contribution de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école catholique s'élève à 53 067,94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du montant alloué, à imputer à l'article 6574 du budget de la Commune.

CESSION VOIRIE ET RÉSEAUX RÉSIDENTICE DU LAC

Le Conseil Municipal donne son accord pour la rétrocession par VIVARAIS HABITAT à la Commune de la voirie, des espaces communs et des réseaux desservant la Résidence du Lac. Le Conseil Municipal donne mandat à M. COTTA Robert, Maire, pour signer l'acte de cession.

DRAGAGE DU CHENAL D'AMENÉE AU CNPE : avis sur dossier présenté à l'enquête publique

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, déposée par EDF, pour le dragage du chenal d'aménée au Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meysse - CNPE.

AMÉNAGEMENT MUSÉOGRAPHIQUE DANS ESPACE CULTUREL

Après avoir pris connaissance des offres relatives à l'aménagement muséographique à créer dans l'espace culturel en cas de construction, le Conseil Municipal approuve les marchés suivants :

- Lot n° 1 « mobilier » : Sté TRAFIKDART de Saou (26), pour un montant de 61 250 € H.T.,
- Lot n° 2 « décor et agencement » : Sté NOTARAS REGATE de Labruguière (81), pour un montant de 17 730 € H.T.,
- Lot n° 3 « graphisme et signalétique » : Sté SEV COMMUNICATION de Villeurbanne (69), pour un montant de 57 395 € H.T.,

- Lot n° 4 « réalisations audiovisuelles » : Sté LES MUSEASTES de Lyon (69), pour un montant de 51 380 € H.T.,
- Lot n° 5 « matériel audiovisuel » : Sté AUDIO SOFT de Saint Maurice Les Allier (63), pour un montant de 35 772 € H.T.

(vote : 20 Pour - 1 Abstention)

LUTTE CONTRE LE CYNIPS

Par courrier en date du 18 novembre 2014, le Syndicat de Défense de la « Châtaigne d'Ardèche » sollicite un soutien financier des collectivités locales pour lutter contre le cynips qui provoque des pertes de récoltes importantes à la châtaigneraie ardéchoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une contribution financière de 500 €.